

PUBLIC :

Toute personne étant amenée à réaliser, superviser ou encadrer des travaux en hauteur.

DURÉE : 7 heures.

OBJECTIFS :

Identifier et prévenir les risques liés aux travaux en hauteur.

Apporter des solutions techniques, organisationnelles et humaines dans le respect des principes généraux de prévention.

Maîtriser la réglementation et les obligations relatives au travail en hauteur.

METHODES D'ANIMATION :

Théorie : exposé et échanges interactifs

Pratique : Etudes de cas, exercices pratiques sur lieux définis

Evaluation des acquis en fin de formation

LISTE DES EPI NECESSAIRES A LA FORMATION :

Un site disposant d'une ligne de vie et de point d'ancrage à demeure ou sur tripode

Harnais antichute normé EN361.

Longe antichute normée EN354 avec absorber EN355 ou un antichute mobile EN353

Casque avec jugulaire EN397

Chaussures de sécurité

Gants



PROGRAMME :

Réaliser la prévention des risques professionnels dans le cadre du travail en hauteur

Qu'est-ce que le travail en hauteur ? Définition.

Savoir identifier les principes généraux de prévention.

Appréhender la notion de risque avec le travail en hauteur.

Les accidents du travail : statistiques, indices et fréquence et coût.

Modélisation du phénomène « accident ».

Mise au point sur la réglementation du travail en hauteur.

Etude de la conception des lieux de travail et des travaux temporaires en hauteur.

Etudier le cas du défaut de protection contre les chutes en hauteur.

Evaluer l'aptitude au travail en hauteur, les compétences et la formation des intervenants.

Mener une campagne de prévention des chutes de hauteur

Identifier les situations de travail à risque lors des travaux en hauteur.

Savoir assurer la préparation de son intervention.

Identifier la conduite à tenir en cas de situation dangereuse.

Focus sur les causes et conséquences d'une chute.

Focus sur les solutions techniques, organisationnelles et humaines pour limiter les risques.

Être capable d'identifier l'équipement de protection individuelle (EPI)- Pratique

Assurer la gestion et le port obligatoire des EPI.

Maîtriser l'utilisation et l'installation des systèmes d'arrêt des chutes.

Maîtriser l'utilisation et l'installation des systèmes de retenue.

Maîtriser l'utilisation et l'installation des systèmes de maintien au poste de travail.